

2 rue de Milan
 Parc d'activité des petites landes
 44484 THOUARE sur LOIRE Cedex
 FRANCE
 Tél. +332 40 18 37 00
 Fax +332 40 18 37 09
 Site: www.algam.net

Conditions générales de vente - Nos marchandises voyagent aux frais, risques et périls du destinataire qui exerce son recours contre le transporteur en cas d'avarie, manquant ou retard. Tout différend sera porté devant le Tribunal de Commerce de Nantes. La présente facture est régie par les conditions générales de vente de la société Algam communiquées au client.
 Délai de paiement - Escompte et règlement anticipé: se référer à nos conditions générales de vente. Seule la TVA sur le prix effectivement payé ouvre droit à la déduction. Non-paiement à la date prescrite: conformément à l'article L 441-6 du code du commerce, des pénalités de retard sont exigibles à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est fixé à 6%. Clause pénale: les sommes exigibles (principal, intérêt et frais) seront majorées de 10% avec un minimum de 100€. En outre, tout retard de paiement donnera lieu de plein droit et sans autres formalités au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (article D441-5 du code du commerce). Une indemnisation complémentaire pourra être demandée par ALGAM si les frais réels de recouvrement sont supérieurs à ce montant.
 Clause de réserve de propriété - Nous conservons la propriété des biens jusqu'à leur paiement intégral et effectif, en principal et accessoires, nonobstant le transfert à l'acheteur des risques afférents aux biens acquis dès leur livraison. (Art. 624-16 du Code de Commerce). La vente des produits objets de la présente facture est par ailleurs assujettie aux conditions générales de vente de notre société.

MX EVENEMENTS
 2 RUE DE LA NOUE GUIMANTE
 VALA PARC ACTICLUB ZI LA COURTILLIERE
 BAT 4
 77400 SAINT THIBAUT DES VIGNES
 FRANCE

Facture

Date	Numéro pièce	Client	N° TVA intra.
15/02/2019	1644084	COO13038	

Vos factures, échéanciers et récapitulatifs sont téléchargeables sur www.algam.net

Référence	Désignation	Qté	Prix brut	Remise	Prix unitaire	Montant	T	E
LMP AURA N° SERIE EFFACE N° DE DEVIS 72164101								
Livraison n° 76098168 du 13/02/2019 - MX EVENEMENTS 77400 SAINT THIBAUT DES VIGNES WLMP MO 1/4 d'heure main d'oeuvre MARTIN LIGHTING 8 21,250 21,250 170,00 1								
Analyse : La machine a un message d'erreur FAN ERROR et aura error (carte mère , carte aura et ventilateur oxydés. Remplacement de la carte mère Remplacement du ventilateur Remplacement de la dalle de led aura								
WLMP 62009537	Martin By Harman / PIÈCES DÉTACHÉES / Assemblage électronique / Carte Mère / CPU / Carte Mere MAC AU	1	321,500		321,500	321,50	1	
WLMP 05741905	Martin By Harman / PIÈCES DÉTACHÉES / Composant électronique / Ventilateur / Ventil. 24V. MAC AURA	1	45,700		45,700	45,70	1	
WLMP 62050014	Martin By Harman / PIÈCES DÉTACHÉES / Assemblage électronique / Carte Divers / Carte Leds Aura MAC A	1	252,600		252,600	252,60	1	
Total HT % esc. Escompte Eco-contribution								
						Net à payer		

2 rue de Milan

Parc d'activité des petites landes

44484 THOUARE sur LOIRE Cedex

FRANCE

Tél. +332 40 18 37 00

Fax +332 40 18 37 09

Site: www.algam.net

Conditions générales de vente - Nos marchandises voyagent aux frais, risques et périls du destinataire qui exerce son recours contre le transporteur en cas d'avarie, manquant ou retard. Tout différend sera porté devant le Tribunal de Commerce de Nantes. La présente facture est régie par les conditions générales de vente de la société Algam communiquées au client.

Délai de paiement - Escompte et règlement anticipé: se référer à nos conditions générales de vente. Seule la TVA sur le prix effectivement payé ouvre droit à la déduction. Non-paiement à la date prescrite: conformément à l'article L 441-6 du code du commerce, des pénalités de retard sont exigibles à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est fixé à 6%. Clause pénale: les sommes exigibles (principal, intérêt et frais) seront majorées de 10% avec un minimum de 100€. En outre, tout retard de paiement donnera lieu de plein droit et sans autres formalités au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (article D441-5 du code du commerce). Une indemnisation complémentaire pourra être demandée par ALGAM si les frais réels de recouvrement sont supérieurs à ce montant.

Clause de réserve de propriété - Nous conservons la propriété des biens jusqu'à leur paiement intégral et effectif, en principal et accessoires, nonobstant le transfert à l'acheteur des risques afférents aux biens acquis dès leur livraison. (Art. 624-16 du Code de Commerce). La vente des produits objets de la présente facture est par ailleurs assujettie aux conditions générales de vente de notre société.

MX EVENEMENTS
2 RUE DE LA NOUE GUIMANTE
VALA PARC ACTICLUB ZI LA COURTILLIERE
BAT 4

77400 SAINT THIBAULT DES VIGNES
FRANCE

Facture

Date	Numéro pièce	Client	N° TVA intra.
15/02/2019	1644084	COO13038	

Vos factures, échéanciers et récapitulatifs sont téléchargeables sur www.algam.net

Page 2/2

Référence	Désignation	Qté	Prix brut	Remise	Prix unitaire	Montant	T	E
Total HT % esc. Escompte Eco-contribution			Base T.V.A	Taux	Montant T.V.A	T.T.C		
789,80		1	789,80	20,00	157,96	*****947,76 EUR		
		2		20,00		Net à payer		
		3		5,50		947,76		
		4		7,00				
		5		2,10				

Echéancier

LCR non accept. 30 jours Date Fac

15/03/19

Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont exigibles à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture.

Le taux d'intérêt de ces pénalités est fixé à 3 fois le taux d'intérêt légal.

Clause pénale : les sommes exigibles (principal, intérêts, frais) seront majorées de 10% avec un minimum de 100€.